

*V. Lettre de l'Union
à la Fabrique
5 Mars 1658*

LITIGE

AU SUJET DU PRESBYTÈRE DE QUÉBEC.

Le témoignage de M. d'Argenson sur l'union qu'il fut charmé de voir régner à Québec entre M. de Queylus & les Pères Jésuites montre que la querelle survenue en 1657 entre les marguilliers & ces Religieux, à laquelle M. de Queylus fut obligé de prendre part, n'altéra en rien la bonne harmonie; & pour mettre le lecteur à même de juger de cette affaire, qu'on a présentée sous d'assez fausses couleurs, on nous permettra de la rapporter ici en détail. Nous avons raconté qu'en 1645 les habitants, voulant offrir un presbytère à leur pasteur, avaient donné six mille livres aux Jésuites, qui construisirent à cette occasion une maison sur leur propre terrain; et il fut convenu alors qu'ils resteraient en possession de la maison, dès qu'ils auraient rendu la somme donnée. En 1655, ils la rendirent en effet à la corporation des habitants, de qui ils l'avaient reçue; mais les marguilliers, se voyant alors sans presbytère & sans ressources pour en bâtir un, demandèrent que la somme rendue à la corporation leur fût remise à eux-mêmes, ce que leur accorda en effet un arrêt du Conseil du 4 décembre 1655 (1). Toutefois, malgré cet arrêt, la somme ne leur avait pas encore été remise deux ans après, en 1657, lorsque M. de Queylus alla demeurer à Québec. Les marguilliers, voyant alors qu'il exerçait les fonctions curiales sans avoir de presbytère, car il demeurait au château Saint-Louis avec M. d'Ailleboust, profitèrent de cette circonstance pour se faire rendre la somme, déjà adjugée par arrêt. Mais, craignant sans doute de ne pas l'obtenir en attaquant directement la corporation, ils prièrent M. de Queylus, comme curé, de réclamer lui-même des PP. Jésuites la restitution du presbytère pour s'y loger, ou la somme donnée pour en bâtir un, afin que ces Religieux obligassent eux-mêmes la corporation à la rendre à la Fabrique. M. de Queylus ne crut pas devoir leur refuser son concours pour une demande juste en soi, qui ne pouvait porter aucun préjudice aux Jésuites. La requête fut donc présentée au nom de M. de Queylus par M. d'Allet, son

(1) Archives de la fabrique de Notre-Dame de Québec. Boîte de fer OOQN, n° 34.